

Le 7/11/2023

Folio N° 2023/52

Département de la HAUTE-GARONNE
Commune de CAUJAC

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

SÉANCE DU 6 novembre 2023

Date de convocation : 31 octobre 2023

En présence : 12

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 2

Effectif légal : 15

En votant : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 6 novembre,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous
la présidence d'Émilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Emilie FREYCHE, Dominique LEVRAT, Patrick BRIOL, Marc
MIRANI, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Guibert MONGIS, Marie-Hélène
GAULTIER, Céline VANNIER, Benjamin HERVÉ, Laurent PAIRASTRE.

Étaient ABSENTS : Pascale RIBES, Bruno RENVOISÉ, Nathalie ROUQUET.

Monsieur Guibert MONGIS a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CONTRAT SACPA – 1^{er} janvier 2024

Madame le maire rappelle que la commune a depuis plusieurs années un contrat
avec une fourrière animale, la SACPA. Le contrat doit être renouvelé pour l'année
2024.

Elle précise que ce contrat prévoit la capture et la prise en charge des animaux en
divagation sur la commune, la stérilisation des chats libres (comme la commune
a pu le faire en début d'année), le transport, ramassage des animaux décédés sur
la commune...

Le centre de rattachement est à BONREPOS SUR AUSSONNELLE et les
interventions sont possibles 24h/24h et 7jours/7.

Le contrat est d'un montant de 1464,32 euros TTC.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** la reconduction du contrat avec la fourrière animale, la
SACPA au 1^{er} janvier 2024,
- **AUTORISE** madame le Maire ou son représentant à signer tous
documents afférents.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023

Reçu en préfecture le 28/11/2023

Publié le

ID : 031-213101280-20231106-2023_52-DE



Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que dessus.

A Caujac, le 7 novembre 2023

Le secrétaire de séance

Guibert MONGIS

Le Maire,

Émilie FREYCHE

